



# REMARQUES ET RÈGLEMENTS de la parade de l'Exposition agricole de Bedford 2011

- 01) Veuillez noter que le trajet de la parade a été modifié cette année en prévision de la réfection du pont Zéphyr-Falcon. Donc la parade se déroulera comme suit : La parade débute dans le Domaine Boisé dans le Canton de Bedford, va vers l'ouest sur la Route 202 et continue sur la rue Rivière, tourne à droite sur la rue Dupont, tourne à gauche sur la rue Principale, tourne à gauche sur la rue Rocheleau et termine sur la rue Marziali à proximité du terrain de l'Exposition.
- 02) La parade aura lieu le jeudi 11 août 2011. Le point de rassemblement se fait à la Caserne de Pompiers (Domaine boisé du Canton de Bedford) à 18h00. La parade débute à 19h00.
- 03) Le point de rencontre des gros véhicules se fera à ces endroits : Autobus ABC et Ajustage Mécanique P. Bilodeau.
- 04) Tous les conducteurs doivent avoir un permis de conduire valide et respecter en tout temps les codes de la route. Il est interdit de faire des shows de boucane, des « burns » ou toute autre conduite dangereuse.
- 05) Il est interdit de se tenir debout ou assis à des endroits dangereux du véhicule (exemple : pelle de tracteur, fauteuil sur le toit d'une voiture, etc.).
- 06) Aucun breuvage alcoolisé ou drogue n'est toléré.
- 07) Il faut demeurer à une distance maximale de 15 pieds entre vous et le véhicule devant vous pour ne pas ralentir la parade. Donc, les véhicules ne doivent pas s'arrêter ou faire des tours sur eux-mêmes.
- 08) Pour des raisons de sécurité, **IL EST INTERDIT DE LANCER DES BONBONS**. Par contre, vous pouvez faire la parade à pied à côté du véhicule pour en distribuer directement dans les mains des enfants.
- 09) L'Exposition agricole de Bedford se dégage de toute responsabilité de vols, dommages ou accidents.
- 10) Face aux nouveaux frais engendrés à la gestion des admissions à l'Exposition agricole, il n'y aura pas de remise de bracelets aux participants de la parade.
- 11) Nous désirons, par la présente, remercier la Municipalité du Canton de Bedford qui nous donne la permission d'utiliser les rues du Domaine Boisé pour le rassemblement de la parade. De ce fait, nous invitons tous les participants à respecter les propriétés privés du Domaine Boisé.

Exigences de la Sûreté du Québec :

- 12) Pour se rendre au point de rencontre de la parade et après la parade, il ne doit y avoir aucun passager sur les remorques (char allégorique) ou dans les boîtes de pick-up.
- 13) Il est interdit aux véhicules non plaqués de circuler sur la voie publique avant et après la parade. Ces véhicules doivent être sur des remorques avant et après la parade. Par contre, les chevaux et véhicules non immatriculés seront escortés vers le point de départ de la parade.
- 14) Tous les participants circulant à VTT doivent porter le casque protecteur avant, pendant et après la parade.

Si un participant ne se conforme pas à ces règlements, il sera exclu ou expulsé de la parade.

S.A.M., 16 Philippe-Côté, Bedford, Québec, J0J 1A0

Tél. : (450) 248-2817; Fax : (450) 248-7595

Courriel : [expobedford@hotmail.com](mailto:expobedford@hotmail.com); Site web : [www.expobedford.com](http://www.expobedford.com)